

BUREAU DU 22 FÉVRIER 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 22 février 2019

L'an deux mille dix neuf, le 22 février, à 08H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Dominique LEFEBVRE, Thibault HUMBERT, Gilles LE CAM, Gérald RUTAULT, Jean-Claude WANNER, Anne-Marie BESNOUIN, Françoise COURTIN, Cédric LAPERTEAUX, Monique LEFEBVRE, Joël MOTYL, Emmanuel PEZET, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Frédérick TOURNERET, Sylvie COUCHOT, Daniel BOUSSON, Didier DAGUE, Daniel DIGNE, Christophe SCAVO.

ABSENTS :

Philippe HOUILLON, Jean-Paul JEANDON, Jean-Michel LEVESQUE, Jean-Christophe VEYRINE, Marc DENIS, Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérald RUTAULT

La séance est ouverte à 08h00

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Gérald RUTAUT »

1. PISCINE DU PARVIS À CERGY - DÉCONSTRUCTION DES OUVRAGES EXTÉRIEURS ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN EXTÉRIEUR : MARCHÉ D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DE CHANTIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination de chantier attribué à la société EGSC.

2. ERAGNY SUR OISE - GROUPE SCOLAIRE DU BAS NOYER : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - MARCHÉ D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DE CHANTIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre,

2/ **ENREGISTRE** que l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre porte le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre de 780 420 € HT à 788 469,20 € HT,

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché d'ordonnancement, pilotage, coordination de chantier pour un montant estimé à 80 000 € HT.

3. CERGY - GROUPE SCOLAIRE DE LA PLAINE DES LINANDES : MARCHÉ D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DE CHANTIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination de chantier attribué à la société Planète Management.

4. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - POPAC DES HAUTS DE MARCOUVILLE À PONTOISE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA COPROPRIÉTÉ D

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 14.035 € à la copropriété D des Hauts de Marcouville pour réaliser son ravalement,

2/ **INDIQUE** que cette subvention sera versée à 50% au démarrage des travaux, sur présentation de la copie de l'ordre de service et 50% à l'achèvement des travaux, sur présentation de la facture des travaux,

3/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

4 / **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles sur l'opération 2006 AILOG 200260 Aide à la pierre participation PLH.

5. COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS - MARCHÉ FOURNITURE DE CONTENANT - LOT 2 - FOURNITURE, MAINTENANCE ET LAVAGE DE BAVE ET SEMI-ENTERRÉS : AVENANT N°1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au marché de fourniture, maintenance et lavage de bornes d'apport volontaire enterrées et semi-enterrées entre le prestataire ASTECH et la CACP.

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant.

La séance est levée à 9H00

Fait à Cergy, le 22/02/2019

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le 28/02/2019

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 02-2019 mis à disposition du public le 4/3/2019